



COMITE DE TENNIS DE TABLE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - BP 90312

44103 NANTES CEDEX 4

Tél. : 02.51.80.63.90 - Fax : 02.51.80.63.98

mail : cdtt44@wanadoo.fr - site : www.cdtt44.com

Nantes, le 20 Janvier 2010

A l'attention des
Présidents des Clubs du CD44.

Objet : **Aide à la licenciation**
Saison 2009-2010

Madame, Monsieur le Président,

Pour la saison 2008-2009, 18 clubs ont bénéficié de l'opération « Aide à la Licenciation » en recevant des subventions entre 100 et 190 €. (Remises lors de l'assemblée générale du CD44 à Ancenis)

Quelques chiffres pour illustrer notre saison 2008-2009 :

- 6316 licenciés dans notre département dont 11% de féminines.
- 4^{ème} département en nombre de licenciés (1- Nord, 2- Yvelines, 3-Val de Marne) (190000 licenciés en France)
- 137 Associations dont 2 nouvelles « Chevroliere du lac » et « Guéméné Pongistes ».
- 2200€ de bons d'achats distribués lors de l'A.G d'ANCENIS

Nous reconduisons pour la saison 2009-2010 l'opération « **Aide à la licenciation** » mais avec une modification concernant les catégories de clubs.

Cette saison, l'aide sera divisée en 2 catégories de clubs : + de 80 licenciés/- 80 licenciés.

Cette opération a pour but de fidéliser nos licenciés et de récompenser les clubs qui œuvrent pour maintenir et faire progresser leurs effectifs.

Il est important que le Tennis de Table continue à se développer dans notre département. Une enveloppe de 2000 € récompensera les meilleurs clubs.



COMITE DE TENNIS DE TABLE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - BP 90312

44103 NANTES CEDEX 4

Tél. : 02.51.80.63.90 - Fax : 02.51.80.63.98

mail : cdtt44@wanadoo.fr - site : www.cdtt44.com

Pour en bénéficier il faut :

- Atteindre au 10 MAI 2010, un effectif supérieur ou égal à l'effectif moyen des 3 saisons précédentes.
- Avoir un club avec un effectif supérieur à 20 et présent en 2008-2009.
- Retourner le bulletin d'adhésion et indiquer votre nombre de tables à l'entraînement ainsi que votre nombre de licenciés, obligatoire pour pouvoir bénéficier des points du critère 2.

Attribution des points selon 3 critères :

CRITERE 1 : RENOUELEMENT (Licences tradi + promo)

Pourcentage des licenciés en 2007/2008 et 2008/2009 dans le même club.

POURCENTAGE	POINTS
De 96 à 100 %	20
De 91 à 95 %	18
De 86 à 90 %	16
De 81 à 85 %	14
De 76 à 80 %	10
De 71 à 75 %	8
De 61 à 70 %	5

CRITERE 2 : TABLES

Nombre de licenciés par table à l'entraînement.

Rapport licenciés 2008-2009/Nombre tables	POINTS
21 et plus de licenciés / Table	20
De 18 à 20 licenciés / Table	17
De 15 à 17 licenciés / Table	15
De 12 à 14 licenciés / Table	13
De 9 à 11 licenciés / Table	11
De 6 à 8 licenciés / Table	9
De 3 à 5 licenciés / Table	6

Retourner le
Bulletin
d'adhésion
pour
bénéficier de
ce critère

CRITERE 3 : PROGRESSION

Pourcentage du nombre de licenciés 2009/2010 par rapport à la saison 2008/2009.

POURCENTAGE	POINTS
Plus de 51%	20
De 36 à 50 %	18
De 26 à 35 %	16
De 16 à 25 %	14
De 11 à 15 %	12
De 6 à 10 %	8
De 1 à 5 %	5

Je vous prie, Madame, Monsieur le Président de croire à l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Romain AHEE
Responsable Commission Promotion